



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 4910

Texte de la question

M. Gerard Leonard s'inquiete aupres de M. le ministre de l'education nationale de l'absence de reconnaissance de la biologie-geologie dans ses propositions pour la renovation des lycees. Cette discipline n'apparait plus consideree ni comme discipline de culture generale scientifique fondamentale pour tous ni comme discipline scientifique a part entiere comme le sont les mathematiques et la physique-chimie, alors que la plus grande partie des decouvertes actuelles et des futurs emplois seront lies aux biotechnologies et que la biologie prend une part de plus en plus fondamentale tant au niveau de la personne que de la biogeosphere. Dans la serie scientifique (S), l'egalite des coefficients de base au baccalaureat entre les mathematiques, la physique-chimie et la biologie-geologie est supprimee. De meme, l'horaire de biologie-geologie obligatoire est ampute d'une demi-heure, ce qui reduit d'autant l'enseignement experimental, creuse l'ecart entre la physique et la biologie et recree, de fait, une hegemonie des mathematiques. Il serait interdit aux eleves choisissant la technologie de faire de la biologie alors que l'inverse est possible. Les eleves de la serie ES, qui avaient aujourd'hui un enseignement obligatoire de deux heures en premiere et dont 75 p. 100 des eleves suivaient celui-ci en option terminale, en seront quasiment privees. Le coefficient 1 au baccalaureat serait a partager entre quatre ou cinq domaines scientifiques (mathematiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre). En serie L, l'enseignement de biologie perd, en premiere, un tiers de son importance actuelle a l'encontre de toutes les politiques educatives europeennes. Son enseignement en terminale est ampute d'un tiers par rapport au projet primitif et le coefficient 2 au baccalaureat est a partager entre quatre ou cinq domaines scientifiques. Il lui semble donc que, si ces propositions n'etaient pas modifiees dans le texte definitif, elles entraineraient un risque de handicap culturel et scientifique grave, pour nos jeunes lyceens, en particulier dans les domaines de l'education a la sante, a l'environnement et de l'ethique, ainsi que l'ont souligne a plusieurs reprises MM. les prix Nobel Jean Dausset et Francois Jacob. Il lui demande donc s'il compte prendre en consideration ces faits et ouvrir un dialogue avec les enseignants responsables de ces matieres afin de reconsiderer ces propositions.

Texte de la réponse

Dans ses conferences de presse des 29 avril et 7 juin 1993, le ministre de l'education nationale a presente ses decisions sur la renovation pedagogique des lycees entrant en application en la classe de premiere a partir de la rentree scolaire 1993 et la classe terminale a la rentree 1994. L'enseignement des sciences de la vie et de la terre dans le dispositif retenu s'organise de la maniere suivante selon les series. Dans la serie litteraire, l'« enseignement scientifique » (quatre heures hebdomadaires en premiere et deux heures en terminale) devient une matiere obligatoire, jusqu'a la fin des etudes au lycee, pour les eleves de premiere et de terminale ; ils pourront ainsi developper une culture scientifique sous differents aspects relevant notamment des sciences de la vie et de la terre. Auparavant, l'enseignement de biologie-geologie etait une option facultative en terminale. Par ailleurs, ce meme « enseignement scientifique » est propose a titre optionnel dans la serie economique et sociale. Pour ce qui est de la serie scientifique, le role des sciences de la vie et de la terre dans la formation scientifique des eleves a ete, a cote de la physique-chimie et des mathematiques, notablement accentue, marquant ainsi un choix delibere en faveur des formations aux sciences experimentales dans l'enseignement

scientifique des élèves au lycée : en première S, outre l'horaire hebdomadaire obligatoire de sciences de la vie et de la terre majeure d'une demi-heure, les élèves peuvent choisir l'option « sciences expérimentales » correspondant à trois heures hebdomadaires réparties entre physique-chimie et sciences de la vie et de la terre. Ainsi, l'horaire d'enseignement peut être porté à 4,5 heures à comparer aux 2,5 heures actuellement ; en terminale, la classe S se substitue aux C et D actuelles. Dans le cadre de cette série S, les élèves choisissant obligatoirement un enseignement de spécialité, approfondissant les enseignements communs, entre les matières suivantes : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la terre et biologie-écologie (dans les établissements d'enseignement agricole). Les élèves ne choisissent pas l'enseignement de spécialité sciences de la vie et de la terre auront un horaire obligatoire augmenté d'une heure par rapport à la terminale C actuelle. Ceux qui feront le choix de l'enseignement de spécialité correspondant auront le même horaire que dans l'actuelle terminale C. Il faut cependant relever que cette égalité horaire recouvre une part significativement plus importante des classes de travaux pratiques (3,5 heures sur un total de cinq heures à comparer à 1,5 heure actuellement). La place des sciences de la vie et de la terre apparaît donc à la fois renforcée et les conditions d'enseignement améliorées par rapport à la situation actuelle.

Données clés

Auteur : [M. Léonard Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4910

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1993, page 2394

Réponse publiée le : 6 septembre 1993, page 2825